

Numéro dans le SI local :	
Référence GESUP :	
Corps :	Professeur des universités
Article :	46-1
Chaire :	Non
Section 1 :	21-Histoire, civilisation, archéo. et art des mondes anciens...
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Histoire de l'art et archéologie du monde grec antique
Job profile :	The candidate will teach at all levels in Art History and Archaeology (BA and MA) in the main field of Ancient Greek world, but also other areas of Ancient art and archaeology (Rome, Middle-East). He/she will also teach methodology and history of archaeology.
Research fields EURAXESS :	History Archaeology Arts
Implantation du poste :	0331766R - UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
Localisation :	PESSAC
Code postal de la localisation :	33607
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	. .-.
Contact administratif : N° de téléphone : N° de Fax : Email :	MADAME GHODBANI HANANE GESTIONNAIRE DRH 0557121571 . hanane.ghodbani@u-bordeaux-montaigne.fr
Date de saisie :	15/02/2022
Date de dernière mise à jour :	15/02/2022
Date de prise de fonction :	01/09/2022
Date de publication :	22/02/2022
Publication autorisée :	OUI
Mots-clés :	archéologie ; histoire ; histoire grecque ;
Profil enseignement : Composante ou UFR : Référence UFR :	UFR HUMANITES DEPARTEMENT HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE
Profil recherche : Laboratoire 1 :	UMR5607 (199512037K) - UMR 5607 - INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'ANTIQUITE ET LE MOYEN AGE
Application Galaxie	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

CAMPAGNE EMPLOIS ENSEIGNANT-CHERCHEUR 2021

POSTE N°21PR0372

Nature de l'emploi	Professeur-e des universités
Nature du concours (articles 26 ou 46 du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié)	46.1
Spécificité du poste	Histoire de l'art et archéologie du monde grec antique
Section CNU	21
Localisation	Université Bordeaux Montaigne
Etat du poste	Vacant
Date de prise de fonctions	01/09/2022
Résumé du poste en anglais	The candidate will teach at all levels in Art History and Archaeology (BA and MA) in the main field of Ancient Greek world, but also other areas of Ancient art and archaeology (Rome, Middle-East). He/she will also teach methodology and history of archaeology. He/she will supervise Master and PhD students. The candidate is expected to carry on research on the Ancient Greek world, and to have an experience in fieldwork.
Euraxess research fields	Ancient Greek art history ; Classical archaeology
Enseignement	Le ou la collègue recruté(e) devra s'impliquer à tous les niveaux de l'enseignement dans le Département d'histoire de l'art et archéologie, de la première année de la Licence jusqu'au Master, en assumant des TD, des CM, ainsi que l'encadrement d'étudiants sur le terrain et dans la rédaction de mémoires de recherche. Il/elle interviendra dans les deux parcours de la Licence (histoire de l'art et sciences archéologiques), ainsi que dans le Master histoire de l'art et dans le Master archéologie. Il/elle devra assurer des enseignements en histoire de l'art et archéologie antiques, mais pourra aussi, le cas échéant, en assurer en méthodologie de l'archéologie

	et/ou en histoire de l'archéologie. Les enseignements en histoire de l'art et archéologie antiques concerneront principalement le monde grec, mais le/la collègue recruté(e) pourra aussi être amené(e) à enseigner l'art et l'archéologie du monde romain, ainsi que du Proche et du Moyen-Orient. Il est attendu du candidat, ou de la candidate, qu'il/elle mène des opérations archéologiques, avec des projets actifs dont il/elle pourra faire bénéficier les étudiants des parcours Archéologie de la Licence et du Master qui doivent valider des expériences de terrain.
Recherche	L'Unité mixte de recherche Ausonius (UMR 5607) est placée sous la tutelle du CNRS, de l'Université Bordeaux Montaigne et du Ministère de la Culture. Elle est par ailleurs engagée dans plusieurs projets trans- et pluri-disciplinaires avec d'autres équipes du site bordelais, Archéosciences Bordeaux (UMR 5060) et PACEA (UMR 5199). L'Unité est dévolue à l'étude des espaces, des sociétés et des cultures depuis la Protohistoire européenne jusqu'à la fin du Moyen Âge. La recherche est structurée en cinq thèmes. Thème 1 : Textes, contextes, pouvoirs ; thème 2 : Espaces, fabrique, usages, représentations ; thème 3 : Gestes, identités, interactions ; thème 4 : Asie Mineure et Méditerranée grecques ; thème 5 : Péninsule ibérique et Maghreb. Le/la professeur(e) recruté(e) est spécialiste reconnu(e) d'histoire de l'art et d'archéologie du monde grec antique. Archéologue expérimenté(e), il/elle aura une expérience de la responsabilité d'opérations archéologiques. Il est attendu que, fort(e) de sa double compétence, il/elle forme à la recherche, notamment sur le terrain, les étudiants du Master Archéologie et du Master Histoire de l'art de l'UBM, et qu'il/elle encadre les doctorants en histoire de l'art et en archéologie. À ces fins, il/elle mettra en œuvre des collaborations avec les services d'accompagnement de la recherche du laboratoire : le service des Mobiliers archéologiques (fouille, post-fouille) et AusoHNum – Humanités Numériques (exploitation numérique des données de fouille). Les recherches du/de la professeur(e) l'impliqueront pleinement dans un ou plusieurs des thèmes de recherches du laboratoire Ausonius, spécialement le thème « Asie Mineure et Méditerranée grecques », auquel il sera rattaché, et contribueront au rayonnement de celui-ci. Il est souhaitable que le/la professeur(e) recruté(e) ait l'expérience de programmes internationaux et nationaux, et puisse s'investir dans le développement de nouveaux projets. Il/elle assurera dans ses domaines de compétence les liens scientifiques entre les acteurs de la recherche de l'Université, les étudiants, et les grandes institutions nationales et internationales de l'histoire de l'art et de l'archéologie.
Responsabilités pédagogiques et collectives envisagées	On attend de la personne recrutée qu'elle s'implique durablement tant dans les tâches propres au Département d'histoire de l'art et archéologie, que dans les charges administratives de l'UFR Humanités, de l'Institut Ausonius, voire dans d'autres missions à l'échelle de l'université Bordeaux Montaigne.

Contact/informations	Nous rappelons aux candidat.e.s qu'ils/elles ne peuvent pas communiquer sur le poste avec les membres du comité de sélection avant le processus de recrutement. Pour toute demande d'information vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la direction de l'UFR concernée : Alexandre.Peraud@u-bordeaux-montaigne.fr Elisabeth.Magne@u-bordeaux-montaigne.fr
Rappel des missions générales liées au statut des enseignant(e)s – chercheur(e)s	<i>Art 2et 3 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.</i> Les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche. Ils concourent à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur prévues par l'article <u>L. 123-3 du code de l'éducation</u> ainsi qu'à l'accomplissement des missions de la recherche publique mentionnées à l'article <u>L. 112-1</u> du code de la recherche. Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, ils jouissent, conformément aux dispositions de l'article <u>L. 952-2</u> du code de l'éducation, d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du code de l'éducation, les principes de tolérance et d'objectivité. Les enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue incluant, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques dans tous les cursus universitaires et en liaison avec les milieux professionnels. Ils établissent à cet effet une coopération avec les entreprises publiques ou privées. Ils concourent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie. Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique ainsi que la valorisation de ses résultats. Ils participent au développement scientifique et technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils contribuent à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production. Ils participent aux jurys d'examen et de concours. Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés, notamment par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Ils peuvent concourir à la conservation et l'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements et peuvent être chargés d'activités documentaires. Ils contribuent au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale à la transmission des connaissances et à la formation à la recherche et par la

	recherche. Ils contribuent également au progrès de la recherche internationale. Ils peuvent se voir confier des missions de coopération internationale. Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou par les statuts des établissements.
Préconisations recherche	Il est attendu des candidats une expérience à l'international (séjours de recherche à l'étranger, dans des institutions étrangères et/ou dans les Écoles Françaises de l'Étranger, publications dans des revues internationales référencées du domaine). De même, pour contribuer aux appels à projets des équipes, de l'établissement, ou pour en proposer eux-mêmes, on attendra que les travaux du/ de la futur(e) recruté(e) puissent s'inscrire dans les grands défis sociétaux ou environnementaux contemporains ou dans les grands enjeux de la recherche, tels qu'ils figurent dans les axes de la Stratégie nationale de la recherche, ou dans les plans d'action des AAP nationaux et internationaux (ANR, ERC). Le/la futur.e (recruté(e) devra aussi faire part de sa capacité à participer à des réseaux de recherche, nationaux et internationaux et à rechercher des partenariats. Il/elle contribuera ainsi au renforcement de l'activité scientifique de l'établissement et à sa visibilité. Il/elle encadrera des doctorants et des étudiants de Master. En plus des éléments ci-dessus et des attentes concernant l'encadrement doctoral, il est attendu du/ de la futur(e) PR qu'il ou elle fasse état d'une expérience dans le montage des projets de recherche sur les AAP régionaux, nationaux et internationaux, afin d'en déposer à bref ou moyen terme.